



Sur la dimension éthique de l'argent : les phénomènes de fuite et de blanchiment de capitaux au Maroc

By/Par | **Brahim Dinar**
Université Hassan 1^{er} Settat

ABSTRACT

This paper attempts to study the phenomenon of capital flight and money laundering in Morocco. It also aims at highlighting the scourging affluence of this occurrence which has become a real threat to the country's economic and financial stability. This paper is motivated by a strong will to demonstrate the urgent necessity to prevent or at least to master this malicious phenomenon. This should not undermine the financial liberalization process pledged by Morocco.

Keywords: Capital; money laundering; ethics; governance

RÉSUMÉ

Ce papier a pour objectif d'étudier le phénomène de fuite et de blanchissement de capitaux au Maroc. Il s'agit de mettre l'accent sur l'ampleur de ce fléau qui constitue une véritable menace pour la stabilité économique et financière du pays. Le but est de démontrer la nécessité d'empêcher ou du moins de maîtriser ce mal; ceci ne doit pas remettre en cause le processus de libéralisation financière en gagé par le Maroc.

Mots clés : Capital ; blanchiment ; éthique ; gouvernance

Classification JEL : H21

INTRODUCTION

La dimension éthique de l'argent occupe aujourd'hui une place centrale dans le cercle des économistes, et constitue une préoccupation majeure des décideurs et des académiciens aux quatre coins du monde. La libéralisation financière appliquée partout dans le monde sous les auspices des institutions internationales et dans un contexte intellectuel marqué par l'hégémonie de l'école néolibérale, a conforté la tyrannie du capital lui permettant de se déplacer à sa guise en faisant de la sphère financière son refuge de gain préféré et délaissant une sphère réelle condamnée par le chômage, la pauvreté et l'exclusion.

L'absence de principes éthiques régulant la société financière internationale, de mesures coercitives et d'un cadre de régulation propice, a favorisé un comportement « sauvage du capital » et un régime d'accumulation financiarisé n'entretenant aucune relation d'éthique avec la monnaie et/ou le capital ». Le capital a tendance à se loger dans des sphères sales (drogue, blanchiment, prostitution, etc.). C'est le drame de l'argent déjà évoqué par Emile Zola. Pour l'auteur l'argent est une force aveugle capable du bien et du mal (Zola, 1967, p.1244).

L'auteur considère la bourse, à titre d'exemple, comme « une grande machine, une vaste chaudière dont les forces thermodynamiques et énergétiques sont dématérialisées...la bourse voit s'affronter les grandes banques, leurs forces, leurs réserves immatérielles et abstraites ». L'auteur nous décrit déjà ce tableau cruel du capitalisme financier responsable des déchirures sociales de l'humanité.

Aujourd'hui, avec la multiplication des scandales financiers et les accusations on assiste à un regain d'intérêt pour la dimension éthique de la monnaie, et c'est dans ce cadre que s'inscrit notre problématique. Le but est d'examiner deux phénomènes venant transgresser la finance au Maroc et pénaliser l'éthique des affaires et le développement économique du Maroc, il s'agit : des fuites de capitaux et le blanchiment d'argent

Aborder un sujet pareil n'est pas tâche aisée en raison de deux difficultés majeures. Premièrement : il s'agit de se positionner par rapport aux différentes méthodes cherchant à cerner les phénomènes de fuite et de blanchiment de l'argent. Deuxièmement, la pénurie de données statistiques impose des détours méthodologiques pour tenter de mesurer les phénomènes

Notre plan s'articule autour des points suivants : les fondements théoriques sous jacents ; le regain d'intérêt pour la dimension éthique de l'argent à une échelle planétaire ; les phénomènes de fuite et de blanchiment d'argent au Maroc ; impacts et recommandations en matière de politiques publiques.

Selon Bruno Theret « ...ce qui fait la spécificité du rapport de l'argent à l'éthique dans la phase actuelle de la mondialisation... c'est que l'argent est une monnaie dont l'usage est contraire, non pas à toute éthique mais à l'éthique domestique et politique du monde vécu » (Théret, 2008).

1. LA DIMENSION ÉTHIQUE DE L'ARGENT : LES THÉORIES EN PRÉSENCE

L'émergence de la criminalité financière dans un espace sans contrepouvoirs normatifs aux lois du marché s'analyse au regard de la domination exercée par le paradigme de la libéralisation financière qui puise ses fondements dans l'économie libérale dont les axiomes portent sur la concurrence pure et parfaite, la rationalité des agents économiques, la transparence du marché, l'efficacité informationnelle des marchés financiers et l'autorégulation des marchés.

En effet, l'autorégulation des marchés financiers s'est installée comme un mythe pérenne s'abreuvant de la théorie de l'efficacité des marchés financiers censée résulter de la transparence de l'information financière nécessaire à la prise de décision en matière d'investissement. La théorie de l'efficacité informationnelle repose sur le concept majeur de rationalité des agents économiques.

Le phénomène de fuite capitaux est une criminalité financière qui peut prendre plusieurs formes : évasion fiscale, détournement de fonds, corruption, manipulation de marchés publics, etc. Les nouvelles technologies ont facilité la dématérialisation de la monnaie, ce qui permet une technicité et sophistication des opérations de crimes financiers. L'anonymat permis par les nouvelles technologies attire les échanges *on line*. Un rapport de l'ONU de 1998 montre qu'entre 0,05 et 1% des transferts électroniques de fonds quotidiens contiennent de l'argent blanchi (pour une valeur de 300 millions de dollars) (Ndiaye, 2007).

Les travaux sur les phénomènes de blanchiment et fuite de capitaux restent encore très rares. Les préoccupations théoriques et méthodologiques sont de deux ordres. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place une méthode permettant de mesurer l'ampleur de la fuite des capitaux. Cependant, à ce niveau, diverses méthodes ont été proposées (Erbe 1985, World Bank 1985). Dans la mesure où la fuite des capitaux est différemment perçue par les auteurs : certains la considèrent comme étant des flux anormaux extérieurs de capitaux qui doivent être distingués des sorties normales de capitaux; d'autres, en revanche, rejettent une telle distinction et considèrent tous les flux de capitaux sortants comme étant des fuites de capitaux.. Ces méthodes ont également attiré l'attention sur les erreurs de calcul statistiques inhérentes à l'évaluation de l'ampleur du phénomène (Lane and Milesi-Ferretti, 2007, 233-255)

Dans un second temps, vu l'importance de l'ampleur des fuites des capitaux révélée par ces méthodes de mesure, les préoccupations sont axées sur l'identification des facteurs explicatifs de la fuite des capitaux dans le but de proposer des solutions pour stopper ou réduire cette fuite (Gordon et Levine, 1989).

1.1. Problème de définition

Quand il s'agit de définir les deux phénomènes de blanchiment et de fuite de capitaux la tâche n'est pas aisée. Pour les fuites de capitaux il est extrêmement difficile de distinguer sur le plan empirique les sorties normales de capitaux de celles qualifiées d'anormales. Ainsi, plusieurs auteurs considèrent que la fuite des capitaux ne doit pas être distinguée des sorties normales de capitaux (Erbe, 1985 ; Banque mondiale, 1985 ; Morgan

Guaranty, 1986 et 1988). Il est affirmé que, pour les pays confrontés à de grands déficits de leur compte courant et à des paiements de leur dette extérieure (et qui sont ainsi en besoin de capitaux étrangers), toute sortie de capitaux accroît leurs difficultés de financer leurs importations nettes et les paiements de leurs dettes (Hermes *et al.*, 2002).

Nous estimons que les fuites de capitaux consistent en un déplacement illégal et anormal avec une grande dotation, ces capitaux sont également investis dans des secteurs qui ne sont pas officiellement reconnus par les autorités du pays originaire de ces capitaux.

Le blanchiment d'argent consiste à retenir les profits d'origine criminelle en capitaux licites pour en masquer l'origine illégale. Cette activité consiste à cacher les sources de gains en agissant sur leur forme ou en les déplaçant vers des lieux où ils risquent moins d'attirer l'attention..

L'argent blanchi est souvent issu de trafics d'armes, de drogue, d'êtres humains ou d'autres activités mafieuses. Le blanchiment prend généralement la forme des opérations d'investissement dans des sphères dites propres de l'économie (immobilier, tourisme, assurance, etc.) et prennent donc une dimension honnête.

En effet, le blanchiment d'argent n'est pas une infraction autonome, puisque son existence suppose celle d'une autre infraction, commise en amont, appelée infraction préalable, principale ou sous jacente.

Ce qui frappe, au premier abord, quand nous considérons le phénomène de blanchiment d'argent, c'est la variété des schémas utilisés, autant au plan local, régional, national qu'international. Cette grande variété de manifestation n'empêche pourtant pas de définir ce en quoi consiste le blanchiment d'argent. Nous n'avons cependant pas à faire à un phénomène aussi simple, dans ses expressions, que celui de la corruption. He (He, 2010, 15-32) présentait les grandes stratégies du blanchiment d'argent comme suit :

- le transport d'argent par voie individuel ;
- le blanchiment d'argent à travers les banques ;
- le blanchiment d'argent par le biais des compagnies d'assurance ;
- le blanchiment d'argent par les biais des banques « clandestines » ;
- le blanchiment d'argent à travers le commerce international ;
- le blanchiment d'argent par des sociétés écran (« front compagnies ») ;
- le blanchiment d'argent par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un centre financier situé à l'étranger (cas des paradis fiscaux) ;
- le blanchiment réalisé à l'aide de bureaux d'avocats ou de comptable ;
- le blanchiment d'argent par la voie de l'argent électronique et internet.

On peut affirmer que le blanchiment d'argent provient toujours d'activités criminelles incluant le trafic de stupéfiants. Chaikin mentionnait même le cas de blanchiment d'argent qui donne des pots de vins à des gens responsables des opérations anti-blanchiment d'argent. Par ailleurs, l'auteur affirmait que la corruption et le blanchiment vont souvent de pair (Chaikin, 2008, 269).

Il importe de préciser que le blanchiment de capitaux fausse le fonctionnement harmonieux des mécanismes de marché et pénalise la croissance économique avec pour

conséquence des déchirures du tissu social, la mauvaise gouvernance et l'affaiblissement de l'éthique collective.

Au même titre que le blanchiment, la fuite des capitaux réduit la base fiscale déjà très faible des pays en développement, amoindrit les ressources domestiques disponibles et sape la croissance potentielle. Le FMI estime à 15% du PIB le niveau minimum raisonnable pour financer les tâches primaires de l'Etat: état de droit, sécurité, santé et éducation. Entre autres conséquences négatives de la fuite des capitaux, les chercheurs notent l'importance de l'érosion de l'assiette fiscale (Pastor, 1990). Ndikumana (2009) estime que la fuite des capitaux affecte le solde budgétaire du gouvernement en réduisant l'assiette fiscale à travers une contraction de l'activité économique. Selon Ajayi (1997), la fuite des capitaux entraîne une érosion de l'assiette fiscale, conduisant à une baisse des revenus du gouvernement, et par conséquent à une diminution de l'investissement public qui, à son tour, peut réduire l'investissement privé et la croissance. L'érosion de l'assiette fiscale par la fuite des capitaux apparaît parce que les fonds canalisés à l'extérieur du pays ne peuvent pas être taxés (Forgha, 2008) puisqu'ils sont hors de la portée des autorités fiscales des pays d'origine (Cervena, 2006). Ayadi (2008) estime que la fuite des capitaux constitue un grand danger pour toute nation puisqu'elle entraîne, entre autres conséquences, une réduction de l'assiette fiscale d'un pays. Ndikumana et Boyce (2011a) ont montré empiriquement que les pays avec une fuite des capitaux plus élevée ont tendance à avoir des recettes fiscales plus faibles.

Il est donc urgent de combattre le blanchiment en s'attaquant aux activités criminelles là où elles sont les plus vulnérables, c'est-à-dire au moment où cet argent mal acquis entre dans le circuit financier.

1.2. Les théories en présence

L'examen de la littérature sur la criminalité financière en général et les fuites de capitaux en particulier, ont montré à l'unanimité que les fuites de capitaux posent une grande menace pour le pays d'origine et constitue un grand obstacle à la mobilisation des ressources et à la création de la richesse.

En termes de croissance économique, les travaux sur l'impact des fuites de capitaux sur la croissance économique sont résumés dans le tableau suivant :

Un deuxième volet de la littérature porte sur l'impact des fuites de capitaux sur l'épargne, celle-ci se trouvant pénalisée ce qui a pour corollaire une baisse des investissements (Lawson, 2007).

Les études empiriques menées sur bon nombre de pays d'Afrique et certains pays de l'Asie ont montré que les fuites de capitaux ont tendance à réduire les ressources disponibles et pénaliser tant l'investissement public que privé (Fofack et Ndikum, 2009...).

D'autres études ont montré que les fuites de capitaux affectent le solde budgétaire des gouvernements en réduisant l'assiette fiscale à travers une contraction de l'activité économique (Pastor, 1990, 1-18). D'autres travaux notamment ceux de Verhag et Ponsaers (Verhage et Ponsaers, 2009, 399-412) ont cherché à mettre l'accent sur la relation entre la criminalité financière (fuite et blanchiment de capitaux) et le pouvoir économique. Un certain pouvoir est lié à la commission d'actes criminels : la vente de

drogues, le commerce d'armes, les fraudes de toutes sortes, les revenus liés à la prostitution, le vol de biens (ex : voitures). D'après les auteurs, le blanchiment d'argent manifeste un désir infini de pouvoir et d'influence et une manière de se sentir en sécurité. Hotte et Heem (Hotte et Heem, 2004, 5-10) mentionnaient l'effet de déstabilisation économique que peut avoir le blanchiment d'argent. Car tant que les blanchisseurs sont intéressés à continuer leur activités dans un pays donné, celui-ci peut, dans une mesure très limitée, bénéficier de leur apport économique (par exemple, les commerces et industries qu'ils possèdent, les investissements qu'ils font dans le pays en question).

Tableau 1. Études empiriques choisies sur l'effet de la fuite des capitaux sur la croissance économiques en ZF

Auteurs	Pays	Période	Techniques d'estimation	Résultats
Bakare (2011)	Nigéria	1988-2010	Modèle à vecteur autorégressif	Effet négatif et significatif
Lan (2009)	Association of Southeast Asian Nations (ASEAN)	1975-2005	ARDL Bounds Test approach cointegration	Effet négatif et significatif
Gusarova (2009)	139 pays en développement	2002-2006	Méthode des moindres carrés ordinaires et des effets fixes et aléatoires	Effet négatif et significatif
Forgha (2008)	Cameroun	1970-2005	Méthode des doubles moindres carrés	Effet négatif et significatif
Beja (2007)	Philippines	1970-1999	Calculs en utilisant ICOR	Croissance ralentie avec la fuite des capitaux
Cervena (2006)	Pays d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Europe de l'Est	1990-2003	Méthode des moindres carrés généralisés	Effet négatif et significatif

Source : Ameth Saloum Ndiaye, conférence économique africaine 2012 sur « promouvoir le développement inclusif et durable en Afrique dans une période d'incertitude pour l'économie mondiale » Kigali, Rwanda, 30 octobre-2 novembre 2012.

2. LA PROBLÉMATIQUE DE QUANTIFICATION DES FUTURES DE CAPITAUX

De part sa complexité le phénomène de fuite de capitaux se prête à plusieurs méthodes de quantification, l'examen de la littérature sur le sujet montre qu'en général on est en présence de sept à huit méthodes différentes.

2.1. Le phénomène de fuite de capitaux au Maroc

Le phénomène de fuite de capitaux a une dimension mondiale. Dans son rapport de décembre 2012, Global Financial Integrity 2 alertait sur la reprise à la hausse des flux financiers illicites sortant des pays en développement : environ 1138 milliards de dollars en

2010. Selon les données de ce rapport, et sur la dernière décennie, ces flux auraient connu une progression annuelle de 8,6% en moyenne, supérieure à la croissance économique (6,3% par an). Surtout, précise le think-tank américain, environ 80% des flux financiers illicites sont l'objet d'une falsification des prix des transactions commerciales : une pratique qui concerne au premier chef des firmes multinationales (rapport GFI, 2012).

Ces résultats montrent au l'ampleur du phénomène de flux financiers illicites qui ne cesse de gagner les systèmes économiques. Il touche à des degrés divers les pays développés et en développement, ceci dépend de plusieurs facteurs liés à la nature des systèmes financiers et au climat d'éthique et de gouvernance dans la pratique bancaire.

Il faut préciser qu'un grand secret entoure les comptes des 50 premiers groupes européens et leurs 208 milliards d'euros de profits cumulés en 2012. Impossible en effet de connaître la répartition géographique de leurs activités ou de s'assurer que la localisation des bénéfices corresponde à la réalité de la richesse créée dans chaque pays de production ou de consommation.

Première surprise, le périmètre exact des 50 premières multinationales européennes est incertain. Seulement 60% d'entre-elles donnent la liste exhaustive de leurs filiales. Leur localisation est même impossible dans le cas de Total. Aucune entreprise n'échappe à l'attrait des paradis fiscaux. Elles y détiennent en moyenne 117 filiales chacune, soit 29% de leurs filiales étrangères.

Pour les pays de l'Afrique du Nord et selon le rapport 2012 du political economy research institute le montant des fuites de capitaux pour ces pays avoisinait les 453 milliards de dollars durant la période 1970-2010, ce qui représente l'équivalent de 87,9% du PIB en 2010.

Tableau 2. Capital flight: real values and white imputed, 1970-2010

Country	Total capital flight (constant 2010 \$, billion)	Capital flight with interest (billion \$)	Debt stock 2010 (billion \$)	Net external assets ⁽¹⁾ (billion \$)	Total ODA 1970-2010 (constant 2010 \$, billion)	Total capital flight/ 2010 GDP (percentage)	Total capital flight per capital (dollars)
Algeria	267.2	355.3	5.3	350.1	15.2	165.0	7533.4
Egypt	59.7	110.1	34.8	75.3	132.2	27.3	736.0
Morocco	87.7	108.6	25.4	83.2	42.0	96.6	2744.9
Tunisia	38.9	45.2	21.6	23.6	18.0	88.1	3695.7
Total and average	453.6	619.2	87.1	532.1	207.4		

Source: political economy research institute 2010

Il apparait, selon le même rapport que les manipulations des factures commerciales et les prix de transfert sont pour une grande partie responsables des fuites de capitaux.

Durant les 40 dernières années, les quatre pays de la région de l'Afrique du Nord totalisent une fuite de capitaux atteignant les 450 milliards de dollar (valeur constante

du dollar en 2010). Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du phénomène dans la région.

Tableau 3. Components of capital flight, total 1970-2010 (CONSTANT 2010\$, BILLION)

Country	Total capital flight	BoP 'residual'	Export misinvoicing	Import Misinvoicing	Total trade misinvoicing	Unreported Remittances
Algeria	267.2	56.1	103.0	38.2	141.2	69.9
Egypt	59.7	174.5	237.9	-352.8	-114.8	0
Morocco	87.7	47.8	86.2	-46.3	39.8	0
Tunisia	38.9	8.8	14.5	15.7	30.1	0
Total	453.6	287.3	441.6	-345.2	96.4	69.9

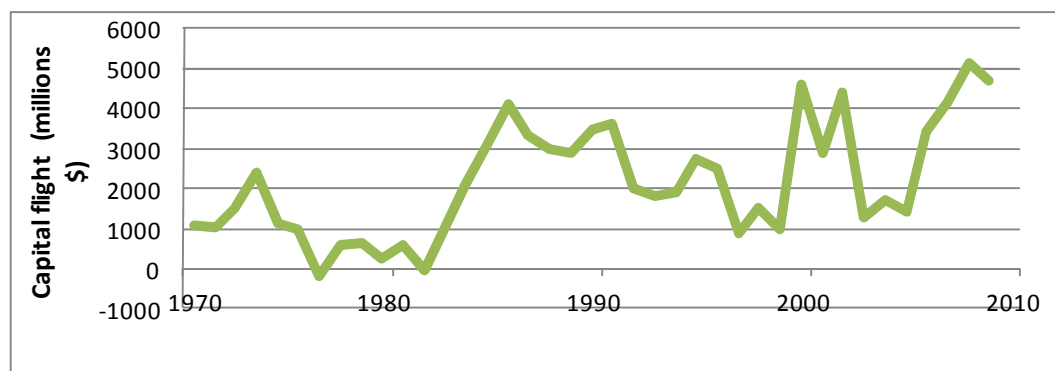
Source: Global Financial Integrity (GFI) 2013

Le tableau montre que parmi les modes opératoires utilisés pour transférer des devises à l'étranger figure notamment la sous-facturation à l'export et à l'import. Outre la sous-facturation qui permet de transférer illégalement des devises à l'étranger, d'autres modes opératoires permettent d'outrepasser la réglementation. Le principe de la compensation consiste à échanger des dirhams au Maroc contre des devises versées à l'étranger.

Pour la période 1970 et 2010, les fuites de capitaux ont été estimées à 2,1 milliards de dollars par an. Soit l'équivalent de 84 milliards de dollars en 40 ans.

Dans le cas du Maroc on remarque que les fuites de capitaux ont connu un mouvement ascendant avec des fluctuations en dents de scie. A partir des années 80 et jusqu'à la fin de la décennie les fuites ont enregistré un mouvement haussier sans précédent dans l'histoire du Maroc. La même tendance se reproduit à partir de l'an 2000 jusqu'à 2010.

Figure 1. Capital flight from Morocco 1970-2010-3 Years moving average (Constant 2010\$ million)



L'examen des données de l'Unité de traitement des renseignements financiers (UTRF) mise en place par les autorités marocaines en 2009, montre que les déclarations de soupçon (*opérations dont l'identité du donneur d'ordre ou du bénéficiaire est douteuse*) ; sont en nette augmentation.

Tableau 4. Évolution des déclarations de soupçon en 2009

	Nombre de DS	%
Banques	66	94
Sociétés de transfert de fonds	4	6
Total	70	100

Source: Rapport de l'UTRF

Les déclarations ont été faites par les 8 établissements bancaires opérant à l'échelle de la nation, quant aux quatre autres déclarations elles émanent d'une société de transfert (voir tableau 5)

Tableau 5. Évolution des déclarations de soupçons

Banque	A	B	C	D	E	F	G	H
Nombre de déclarations	28	11	9	9	4	3	1	1
Part	42,9%	16,7%	13,6%	13,6%	6,1%	4,6%	1,5%	1,5%

Source: Rapport de l'UTRF

Le nombre des déclarations reçues par l'unité en 2010 a évolué d'une manière régulière au cours de l'année. Ainsi, durant le 1^{er} semestre, l'unité a reçu 15 déclarations, dont 3 en janvier, 7 en février et 5 en Mars. Le nombre des déclarations a ensuite baissé durant le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre pour enregistrer une moyenne de 11 déclarations par trimestre. Au dernier trimestre de l'année, il a atteint 33 déclarations, dont 17 reçues en octobre, 9 en novembre (rapport de l'UTRF p.29).

Ceci montre que le phénomène de fuite des capitaux est devenu un phénomène réel qui ne manque pas d'inquiéter les autorités marocaines dans un pays où les taux d'épargne et d'investissement sont très faibles et ne répondent pas aux impératifs de la croissance.

Dans le cadre de la coopération internationale entre le Maroc et le reste du monde dans le domaine de la lutte contre le blanchiment, on peut également souligner l'importance d'échange d'informations sur le phénomène. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des informations entre le Maroc et les pays étrangers (notamment la France et la Belgique).

Les réponses aux demandes de renseignements effectués par l'UTRF, s'appuient sur les mobiles suivants :

- Versement en espèces à l'étranger et transfert vers le Maroc et / ou aux pays voisins, en inadéquation avec le profil de l'émetteurs,
- Alimentation à l'étranger de comptes bancaires, par des personnes douteuses, suivie de transferts de fonds vers le Maroc,

- Transferts d'importantes sommes d'argent vers le Maroc, effectués par des personnes connues à l'international pour infractions inverses,
- Réalisation à l'étranger, par des personnes résidentes au Maroc, de transactions financières non justifiées,
- Probable utilisation au Maroc de fonds détournés à l'étranger.

Tableau 6. Évolution des demandes de renseignement

	2009	2010	2011	2012
Demande de renseignements reçus	1	23	60	100
Demande de renseignements envoyés	-	0	8	20
Total	1	23	68	120

Source: UTRF rapport 2012

Si le phénomène n'est pas nouveau au Maroc, il a pris de l'ampleur ces dernières années. Selon Global Financial Integrity (GFI), le Maroc occupe la sixième position mondiale des pays exportateurs d'argent illégal, avec une perte estimée à 13,3 milliards de dollars entre 2000 et 2008, soit une moyenne de 1,66 milliards par an.

Selon le « Boston Consulting Group » (BCG) qui a publié, en juin dernier 2013, une étude qui est passée presque inaperçue. Cette fois-ci, c'est un signal fort qui a été émis par le think tank américain « Global Financial Integrity » (GFI) (15), qui a publié un rapport sur la fuite des capitaux en classant le Royaume à la 45ème place sur 143 pays. Comparé à ses voisins immédiats, le Maroc est classé devant la Tunisie qui arrive à la 128ème position avec seulement 27 millions de dollars, et devant l'Algérie classée à la 42ème avec 1,471 milliard de dollars.

Il est à rappeler que le rapport en question n'est pas le premier qui pointe du doigt ce phénomène. L'étude de BCG a également révélé que les Marocains ne font pas confiance aux banques nationales. Selon le BCG, les nationaux préfèrent dissimuler leur argent dans des paradis fiscaux ou dans des banques européennes. Selon le BCG, 30% de l'argent détenu par les familles riches du Maroc est déposé dans des banques étrangères, notamment suisses et anglaises. La seule différence entre l'étude GFI et l'enquête du BCG est que cette dernière fait ressortir un montant plus important, environ 2 milliards de dollars, soit plus de 187 milliards de dirhams, qui fuient annuellement le Maroc vers des paradis fiscaux ou des banques en Europe.

Le dit rapport souligne que l'année 2005 a marqué un record en enregistrant presque 4 milliards de dollars détournés vers l'étranger. Il précise, entre autres, que le Maroc fait partie des deux régions qui souffrent le plus de ce phénomène, à savoir la région MENA avec plus de 26,3% annuellement, suivie de l'Afrique avec 23,8% de flux financiers illicites.

Comme on l'avait déjà signalé la sous-facturation permet de transférer illégalement des devises à l'étranger, avec d'autres modes opératoires permettant d'outrepasser la

réglementation. Le principe de la compensation consiste à échanger des dirhams au Maroc contre des devises versées à l'étranger.

D'autres procédés, plus réglementaires, sont utilisés pour transférer de l'argent. La dotation touristique de 40.000 dirhams, par exemple, la possibilité d'investir à l'étranger, ou encore les facilités accordées aux exportateurs en matière de devises ont été utilisées de manière abusive pour alimenter des comptes ouverts hors des frontières.

Les politiques de lutte contre le phénomène de fuite de capitaux ont pris la forme d'une régulation ou re-réglementation des phénomènes.

3. EXAMEN DES MODES DE RÉGULATION DES PHÉNOMÈNES DE FUITE ET DE BLANCHIMENT

3.1. Les modes de régulation à l'étranger

Précisons ici que la régulation dont il est question et multidimensionnelle, elle concerne la matière pénale, la re-réglementation des mouvements de capitaux et d'autres mesures répressives qu'il s'agit d'examiner. Une attention particulière va porter sur le cas du Maroc.

La régulation financière renvoie plus généralement à la manière dont les banques sélectionnent les risques dans le cadre de leur activité de financement de l'économie. La réglementation prudentielle par exemple est au cœur des discussions nées de la crise financière de 2008. Les deux thématiques sont toutefois nettement séparées et le papier se concentre sur la question de la régulation des comportements de blanchiment.

La convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale (organisée en 2000 et en 2002) a pour objectif de promouvoir la coopération internationale, dans un but de prévention et de lutte plus efficace contre la criminalité transnationale organisée. Dès le départ, la notion de « groupe criminel organisé » apparaît curieuse, puisqu'elle implique un groupe structuré de trois personnes ou plus. Or, un « groupe structuré » est défini comme « un groupe qui ne s'est pas constitué au hasard pour commettre immédiatement une infraction ».

Les règles des Nations Unies stipulent que chaque État adoptera les lois ou règlements nécessaires pour encadrer, de manière pénale, les infractions graves impliquant des groupes criminels organisés et définies par cette convention.

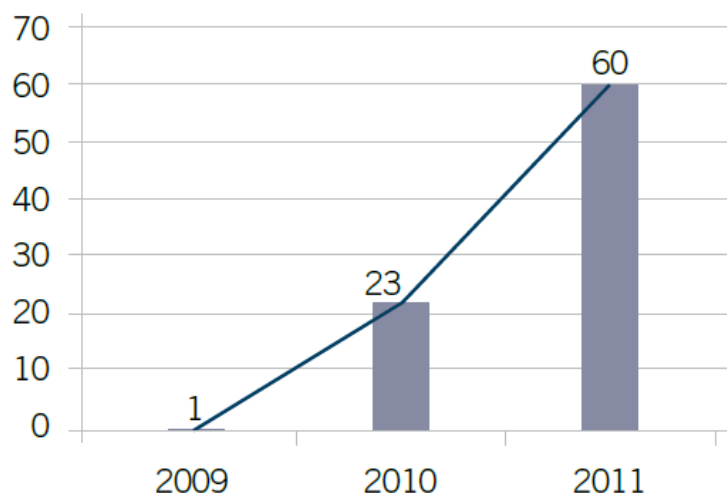
3.2. Les modalités de régulation interne

Le Maroc a réalisé des progrès en améliorant son régime de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux (LBC) et le Financement du terrorisme (FT). Cependant le GAFI (Groupe d'Action Financière) a établi que certaines défaillances stratégiques en termes de LBC/FT demeurent. Le Maroc s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN (Groupe d'Action Financière en Moyen Orient et Afrique du Nord).

Afin de remédier à ces défaillances, le Maroc, via son UTRF (Unité de Traitement et de Renseignement Financier) a renforcé son système de coopération et d'échange avec les autorités étrangères (Rapport UTRF, 2011). Dans ce cadre, l'Unité a reçu, entre octobre 2009

et décembre 2011, 84 demandes de renseignements (DR) en provenance de 10 CRFs étrangères dont la répartition par année se présente comme suit :

Figure 2. Évolution du nombre de DR par l'unité depuis son démarrage



Source : Rapport UTRF, 2011

D'autres efforts ont été consentis dans le sens de l'amélioration de cadre juridique en la matière. Il s'agit notamment de :

- (1) amender le code pénal afin d'étendre le champ des infractions de BC et FT (Recommandation I et Recommandation spéciale II) ;
- (2) amender les lois et règlements pertinents afin de remédier aux défaillances s'agissant du devoir de vigilance relatif à la clientèle (Recommandation 5) ;
- (3) s'assurer du fonctionnement pleinement opérationnel et efficace de la CRF - (Recommandation 26) ». - Cellule de renseignement financier. Il s'agit, pour le Maroc, de l'unité de traitement du renseignement financier.

Il importe de préciser qu'il existe déjà au Maroc une loi datant de 1949 qui encadre les phénomènes de criminalité financière (fuite et de blanchiment d'argent) et comporte de lourdes peines pécuniaires et pénales (par exemple une personne possédant des biens d'un montant de 1 million d'Euro encourt une amende de 6 millions d'Euro et un emprisonnement de 1 mois à 5 ans).

Le projet d'amendement datant de décembre 2013, fait table rase des infractions commises par les personnes ayant des avoirs hors du pays en matière de réglementation du change et du fisc. Le gouvernement propose le versement d'une contribution libératoire de 10% de la valeur d'acquisition des biens immeubles ou de la valeur de souscription des actifs financiers, valeurs mobilières et autres titres de capitaux détenus à l'étranger. Après le

paiement de la contribution libératoire, aucun redressement ni contrôle ne sont envisagés par la suite, que ce soit en matière de réglementation des changes ou d'impôts.

Pour les avoirs liquides, le dispositif prévoit le rapatriement de la totalité en devises et le versement d'une contribution de 5% de leur montant au trésor. « L'amnistie » doit, en revanche, convertir 50% de ces avoirs en dirhams. Le reste devra être déposé sur un compte en devises ou en dirhams. Le versement de la contribution libère les personnes concernées du paiement des pénalités en matière de changes et l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés ainsi que les pénalités, amendes et autres majorations prévues par le code général des impôts. Le dispositif est déjà entré en vigueur depuis janvier 2014. Les personnes détentrices d'avoirs à l'étranger qui ne se soumettront aux nouvelles règles du jeu dans ce délai restent assujetties aux dispositions en vigueur.

L'arsenal juridique a également été renforcé par la mise en place du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui a débuté en 2003, date de l'adoption de la loi n° 03-03 relative à la lutte contre le terrorisme, promulguée par le Dahir n° 1-03-0140 du 28 mai 2003.

Il faut citer également la circulaire de Banque Al -Maghrib qui avait anticipé la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, promulguée par le Dahir n° 1-07-79 du 17 avril 2007, qui a incriminé le blanchiment de capitaux, défini les personnes assujetties et imposé des obligations de vigilance, de déclaration de soupçon et de veille interne pour des fins principalement préventives et étendu toutes ces mesures à la lutte contre le financement du terrorisme. La loi n° 43-05 a également créé l'Unité de Traitement du Renseignement Financier, unité de nature administrative et rattachée à la primature, dont la mission principale consiste à recueillir et traiter les renseignements liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme et à décider de la suite à réserver aux dossiers qui lui sont soumis.

Les systèmes financiers devraient être encadrés par un système de bonne gouvernance et d'éthique. Ceci permet de prévenir les comportements graves, et permet d'y remédier, et éclaire les décisions financières. Mais l'éthique est affaiblie si l'organisation même du système est en cause. Le libéralisme n'exclut pas un contrôle extrêmement sévère afin d'empêcher toute contamination par l'argent en provenance d'activités criminelles.

Malgré ce dispositif juridique et les mesures incitatives mises en place, par les pouvoirs publics, il semble que la réaction des sujets reste encore timide. Dans ce sens la coopération internationale en matière d'échange d'informations dans ce domaine devient une urgence.

CONCLUSION

Dans ce papier nous avons tenté de mettre l'accent sur l'ampleur de deux fléaux de criminalité financière à savoir : la fuite de capitaux et le blanchiment. L'importance de ce sujet a été révélée par le regain d'intérêt à l'échelle nationale et internationale pour le sujet de la criminalité financière rendu possible par la crise financière mondiale et les difficultés des finances publiques des États. Au Maroc, le sujet a soulevé des polémiques en raison de sa sensibilité et son caractère politique. De point de vue académique, le manque d'informations fait que toute tentative d'aborder cette thématique est semée d'embûches.

Nous avons cherché au moins à mettre l'accent sur les difficultés conceptuelles que soulève le sujet, ainsi que les problèmes méthodologiques liés à son approche.

Mettre en relief l'ampleur des phénomènes au Maroc n'a pas échappé à ce travail ainsi que les modes de régulation mis en avant ou ceux susceptibles de l'être, à l'instar des expériences étrangères en la matière. Ceci étant, il faut se demander si le nettoyage de l'économie marocaine des activités de blanchiment d'argent créerait une perte nette au niveau du produit intérieur brut. Une perte serait observable à court et peut être à moyen terme.

Pour réduire l'ampleur du phénomène le Maroc devrait poursuivre les réformes économiques et financières allant dans le sens de renforcer le système d'intermédiation bancaire et de développer le marché boursier, ceci va permettre d'améliorer le degré d'attractivité des capitaux étrangers. La qualité des institutions et la bonne gouvernance dans le système financier vont sans doute permettre sans d'instaurer un climat de confiance chez les investisseurs étrangers. Il faut noter que malgré les efforts consentis dans ce domaine le Maroc n'est pas encore bien positionné par rapport à certains pays de la zone MENA.

Le processus de libéralisation financière entrepris depuis une vingtaine d'année devrait encore continuer. La libéralisation du compte de capital pourrait également conforter les performances de l'économie si elle est menée dans un contexte macroéconomique approprié renforcée par des politiques publiques sectorielles essentiellement une politique fiscale et monétaire qui satisfait la discipline et l'éthique de marché.

RÉFÉRENCES

- Ajayi, I. S. (1997). 'An Analysis of External Debt and Capital Flight in the Severely Indebted Low Income Countries in Sub-Saharan Africa', *IMF WP/97/68*.
- Ayadi (2008). 'Econometric Analysis of Capital Flight in Developing Countries: A Study of Nigeria', Paper presented at the 8th Global Conference on Business & Economics, Florence, Italie, October 2008.
- Banque mondiale (1985). World development report, World Bank.
- Cervena, M. (2006). 'The Measurement of Capital Flight and Its Impact on long-term Economic Growth: Empirical Evidence from a cross-section of Countries', Master Thesis.
- Chaikin, D. (2008). 'Commercial corruption and money laundering: a preliminary analysis'. *Journal of Financial Crime*, 15(3): 269-281.
- Erbe, S. (1985). 'The Flight of Capital from Developing Countries'. *Intereconomics* (Novembre/Décembre): 268-275.
- Fofack, H. et Ndikum L (2009). 'Potential Gains from Capital Flight Repatriation for Sub-Saharan African Countries'. *World Bank Policy Research*, Working Paper 5024.
- Forgha, N.G. (2008). 'Capital Flight, Measurability and Economic Growth in Cameroon: An Econometric Investigation'. *International Review of Business Research Papers* 4(2): 74-90.
- Gallager, K. (2012). The global governance of capital flows: New opportunities, enduring challenges, *PERI*, working paper n° 283.

- Gordon, D. B. et Levine, R. (1989). 'The Problem of Capital Flight: A Cautionary Note'. *The World Economy*, 12(2): 237-252.
- Guaranty, M. (1988). 'LDC Debt Reduction: A Critical Appraisal'. *World Financial Markets*, 7: 1-12.
- Guaranty, M. (1986). 'LDC Capital Flight'. *World Financial Markets*, 2: 13-6.
- He, P. (2010). 'A typological study on money laundering'. *Journal of Money Laundering Control*, 13(1): 15-32.
- Hermes *et al.* (2002). *Flight Capital and its Reversal for Developing Financing, UNU/WIDER, Discussion Paper n° 99.*
- Hotte, D.G. et Heem, V. (2004). *La lutte contre le blanchiment de capitaux*, Paris : Librairie Générale de droit et de jurisprudence.
- Lane, P.R. et G.M. Milesi-Ferretti (2007). 'The external wealth of nation mark II: Revised and extended estimates of foreign assets and liabilities, 1970-2004'. *Journal of International Economics* 73: 223-250.
- Lawson, A.O. (2007). 'An econometric analysis of capital flight from Nigeria: A portfolio approach'. African Economic research Consortium (AERC), Research Paper 166.
- Ndiaye, A. S. (2008). *Les fuites de capitaux au Sénégal : ampleur et déterminants. Mémoire de DEA, université de DAKAR.*
- Ndikumana, L. (2009). 'Capital Flight'. In Kenneth Reinert et Ramkishen Rajan (eds.), *The Princeton Encyclopedia of the World Economy*: 1-5
- Ndikumana, L. et J.K. Boyce (2011). *Africa's Odious Debt: How Foreign Loans and Capital Flight Bled a Continent*. London: Zed Books.
- Pastor, M. (1990). 'Capital Flight from Latin America'. *World Development*, 18(1): 1-18.
- Theret, B. (2008). *L'argent et l'éthique*, communication au colloque international organisé par l'école HEM de Casablanca, novembre.
- UTRF (2013), *rapport de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc.*
- Verhage A. et Ponsaers P. (2009). 'Power-seeking crime? the professional thief versus the professional launder'. *Crime law and social change*, 51(2009): 399-412.
- Zola E. (1967). *Ebauche de L'Argent*, cité dans les Rougon-Macquart, Armand Lanouc (dir.), Henri Mitterand (ed.). Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1967, p.1244.